

## **Annexe 1.**

### **LIGNES D'ACTION DU GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS DE LA COMMISSION INTERMÉDITERRANÉENNE**

#### **I.- RÉSEAU TRANSEUROPEËN DE TRANSPORTS**

- Organiser le développement de projets des Régions méditerranéennes pour leur intégration dans le(s) plan(s) de travail de chaque corridor du réseau basique du RTE-T.
- Une stratégie des Régions méditerranéenne pour fixer les priorités, les calendriers et les investissements communs dans les programmes de travail des corridors et dans les propositions pour les programmes pluri-annuels et annuels d'investissement du MIE/CEF.
- Strict suivi des projets d'interopérabilité, de liaisons transfrontalières et de goulets d'étranglement, et solutions de connectivité pour la cohésion territoriale.
- Même chose pour des projets d'intégration multimodal pour un transport efficient et durable.
- Proposition d'intermodalité dans les ports – Intégrer des contenus minimum dans les propositions de plan d'exécution des autoroutes de la mer à mettre en place par le coordinateur des autoroutes de la mer.
- Mobilisation par le rééquilibrage du système aéroportuaire européen.
  - o Des aéroports dans des Régions périphériques avec un niveau de fonctionnalité adéquat et important, et pour l'aviation régionale.
- Un calendrier chargé pour 2014, année de lancement des programmes RTE-T et MIE/CEF.
- Les actions des Régions non intégrées au RTE-T ou qui devraient passer par du réseau global au réseau basique. Proposition pour une révision à moyen terme du RTE-T.

#### **II.- CORRIDOR MÉDITERRANÉEN**

- Faire des propositions techniques communes, dans le cadre établi de gouvernance, afin de doter le corridor d'une structure planifiée dans le programme de travail sur la période de financement 2014-2020.
- Proposition pour une stratégie commune des Régions qui permette de doter le corridor d'une structure logistique consensuelle.
  - o Pour:
    - 1.-L'intégration dans les réseaux internationaux de commercialisation, en mettant à profit les synergies des Régions et leur spécialité; 2.- Pour une meilleure offre aux opérateurs logistiques et du transport nationaux et internationaux, et 3.- Pour faire face ensemble aux éventuels dysfonctionnements dans le cadre du transport combiné: retours à vide, distribution en origine, etc.
- Analyse des points de connexion et de déchargement du corridor méditerranéen avec les corridors nord-sud du réseau basique, comme point d'accessibilité majeur et de connectivité du territoire européen.

- Maintenir la mobilisation de la Commission Interméditerranéenne et de la CRPM pour que les Régions participent étroitement avec le coordinateur et les États membres dans la gouvernance pour la gestion du corridor.
- Préparation de contenus minimum du plan de mise en œuvre de l'autoroute de la mer méditerranéenne, en appui à la proposition de réalisation par le coordinateur des autoroutes de la mer, dans un délai de deux ans.

### III.- TRANSPORT MARITIME DURABLE

- Dotation d'une armature portuaire adéquate en Méditerranée, en lien avec le corridor et conforme aux nouvelles fonctions des ports comme porte d'entrée sur le continent européen et pour le TMCD sur la base des autoroutes de la mer (AdM)
  - o Autoroute de la mer: une amélioration substantielle avec le nouveau contrôle sur le RTE-T
  - o Analyse pour l'appui aux nouvelles fonctions des ports et à la durabilité :
    - Installations conformes dans les ports pour l'augmentation du trafic de marchandises, fondamentalement en conteneurs, en Méditerranée.
    - Même chose pour le développement du TMCD entre les ports de l'UE et ceux des pays tiers.
    - Constitution de nœuds logistiques intermodaux (ZALES portuaires)
    - Le développement de lignes régulières et de services maritimes
    - La coopération en réseau des ports, en maintenant leur spécialisation afin de pouvoir absorber la croissance attendue dans les prochaines années pour le trafic maritime en Méditerranée.
- Création d'un sous-groupe de travail de la Commission Interméditerranéenne pour la participation et le suivi du forum européen du transport maritime durable : nouveau règlement cadre, ceinture bleu et directive soufre.
- Mobilisation sur la directive soufre : un nouvel horizon dans le cadre des autoroutes de la mer en attente du « paquet bleu » de financement intégral.
- Étude pour le travail en réseau dans les ports et la coopération entre les gestionnaires portuaires:
  - o Propositions au plan de mise en œuvre de l'autoroute de la mer en Méditerranée
  - o Instruments financiers pour la nouvelle politique d'accessibilité et transparence financière des ports.
- Réalisation d'un inventaire de propositions sur les connexions ferroviaires et les terminaux intermodaux qui servent d'appui au trafic fer-port, et sur la situation de l'activité logistique dans les ports.

### IV.- PARTENARIAT ET PROJETS COMMUNS DE COOPÉRATION

- Analyse de la situation actuelle des projets MED et nouvelles propositions

### V.- ACTIONS DE POSITIONNEMENT

- Conclusions de la journée sur le corridor méditerranéen - Murcia, 28 janvier 2014